



Ordre des  
**MÉDECINS VÉTÉRINAIRES**  
du Québec

# PLAN STRATÉGIQUE 2017-2020

Protéger le public et assurer l'excellence  
de la médecine vétérinaire au Québec

# PLAN STRATÉGIQUE 2017-2020

## Table des matières

Mandat	3
Mission	3
Vision	3
Valeurs	4
Axes stratégiques	5
Objectifs stratégiques	6
Plan d'action	8

## Mandat

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le *Code des professions*, est d'assurer la protection du public.

## Mission

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice, et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle, et ce, afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux et de la population québécoise dans un contexte de santé globale.

## Vision

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour le public, ses membres, ses partenaires et le gouvernement, pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé et au bien-être animal ainsi que pour toute question de santé publique liée à la santé animale au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est une organisation dynamique, éthique, transparente, innovante, accessible, en constante évolution et à l'affût des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être un moteur et un catalyseur pour le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial au Québec et à demeurer une organisation enracinée dans la société québécoise, mais ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins et attentes de la population ainsi que de ses membres.

# Valeurs

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec promeut de solides valeurs organisationnelles qui guident et soutiennent ses actions vers l'atteinte des objectifs stratégiques, soit :

## INTÉGRITÉ

L'intégrité s'illustre par l'honnêteté et la transparence. Elle sous-entend de reconnaître les limites de ses compétences, d'agir avec loyauté, de diffuser des informations justes et complètes et de respecter ses engagements. Elle favorise la confiance des parties prenantes. Les actions de l'Ordre sont guidées par l'honnêteté, le respect de principes moraux rigoureux et la probité.

## TRANSPARENCE

La transparence s'illustre par une parfaite accessibilité de l'information. Elle sous-tend que l'Ordre informe ses parties prenantes des décisions prises par ses dirigeants, de leur motivation et de leur gestion ainsi que de toute l'information relative aux questions financières. Elle soutient une reddition de comptes de grande qualité. Cette valeur commande que l'information diffusée par l'Ordre soit claire, compréhensible, complète et adaptée aux parties prenantes.

## RIGUEUR

La rigueur s'illustre par une grande exactitude, une logique et une précision parfaite. Elle invite à produire des documents, des données et des informations exactes et précises, contribuant à la notoriété de l'organisation et de la profession, à titre d'expert et de référence, justifiant la confiance que ses parties prenantes lui portent. L'Ordre s'applique à réaliser ses projets, à analyser ses dossiers et à prendre ses décisions avec objectivité, précision et cohérence, et produit des documents d'une grande qualité contenant des informations exactes et complètes.

## RESPECT

Le respect de la dignité de tout être humain, des droits des personnes, des groupes et des collectivités s'illustre par la considération envers toutes les personnes avec qui nous interagissons. Il fait référence aux principes de justice sociale et invite à accueillir, à traiter avec déférence, à écouter et à faire preuve de courtoisie, de diligence et de discrétion. Il suppose l'absence de discrimination et le respect des valeurs, des opinions, de la différence, des idées et des limites de l'autre. L'Ordre agit avec respect des personnes et des parties prenantes, de l'intérêt commun, de l'organisation et des institutions.

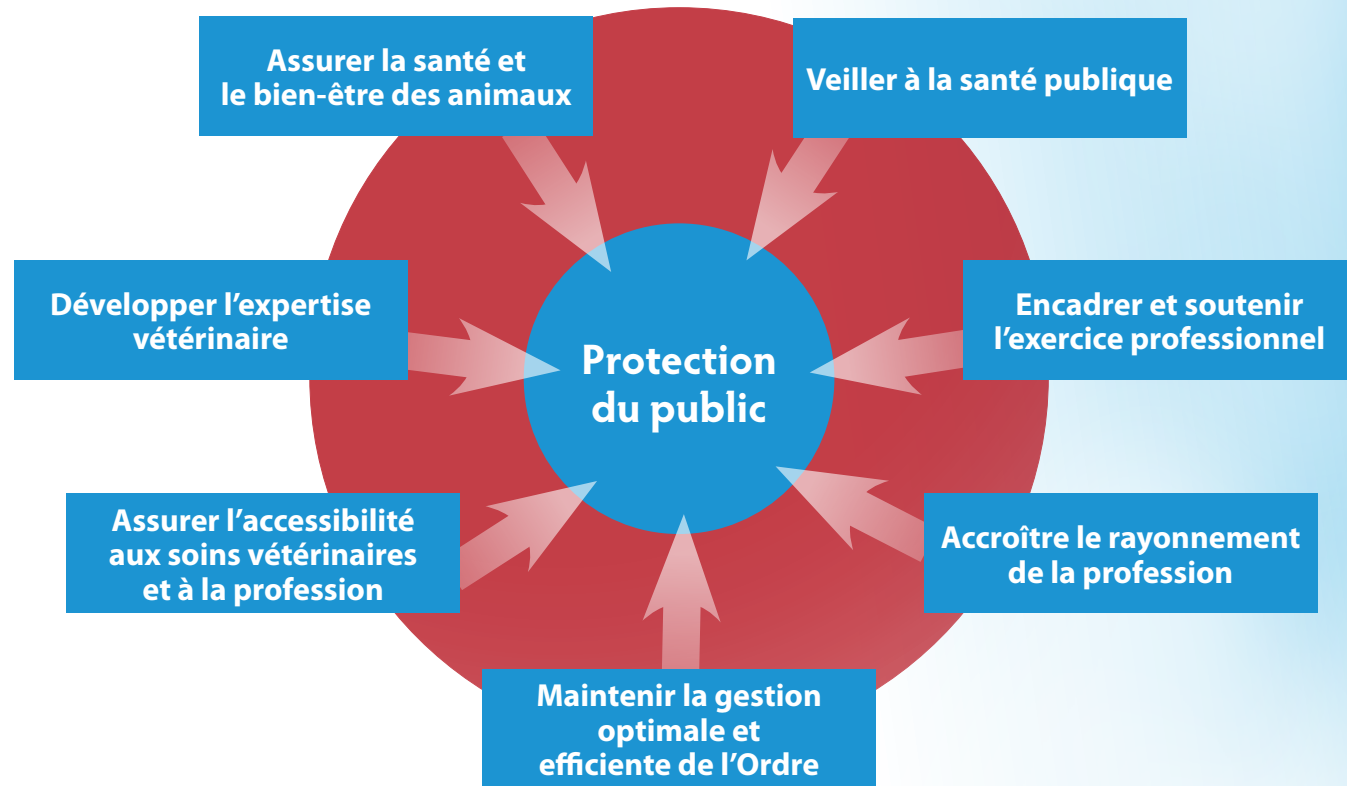
## COMPÉTENCE

La compétence fait appel aux connaissances, aux habiletés et au jugement professionnel, assurant la qualité et l'efficacité des résultats. Elle s'illustre par le professionnalisme qui teinte l'accomplissement de nos tâches, par la créativité dans la recherche d'amélioration continue et par le haut niveau d'autonomie. Elle implique la rigueur, le souci de la qualité et de l'efficacité dans l'atteinte des résultats visés. L'Ordre s'assure de posséder les connaissances et l'expertise nécessaires pour prendre position, décider ou juger dans différents dossiers. En toute circonstance, l'Ordre agit avec professionnalisme et vise l'excellence. Il est garant de ses actions et de ses décisions.

### Fort de ces valeurs, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est :

- une organisation accessible offrant un service hors pair à la clientèle;
- un ordre professionnel dont le public et les membres sont au centre des préoccupations et en tête de liste des priorités;
- une organisation dynamique qui encourage l'engagement de ses membres et le travail d'équipe en tout temps;
- un service en constante évolution, dynamique, à l'affût des nouvelles tendances, des pratiques émergentes et des besoins du public;
- une organisation dirigée par un conseil d'administration engagé qui veille à l'atteinte des objectifs stratégiques;
- une organisation efficace et efficiente qui assume en tout temps ses obligations financières, légales et administratives;
- une organisation constituée de différentes instances qui travaillent en collégialité et en complémentarité dans le respect du rôle de chacun (permanence, comité exécutif, conseil d'administration, comités, etc.).

## Axes stratégiques



# Objectifs stratégiques

## 1. Assurer la santé et le bien-être des animaux

1. Contrer la vente, l'importation et l'utilisation illégale de médicaments vétérinaires.
2. Maintenir sa position de leader en matière de bien-être animal.
3. Être un promoteur et un leader en matière d'identification permanente des animaux.
4. Protéger le public contre la pratique illégale de la médecine vétérinaire.
5. Améliorer la surveillance dans les parcs et zoos qui nécessitent la signature d'un médecin vétérinaire pour leur permis du gouvernement.
6. S'assurer que la modernisation des lois professionnelles permette d'accroître la protection des animaux et du public.

## 2. Veiller à la santé publique

1. Être un partenaire actif et dynamique en matière de prévention des maladies de source animale, de qualité des viandes et des aliments de la ferme à la table, et d'intervention en cas d'épidémie ou d'éclosion de maladies de source animale.
2. Informer le public sur différents risques pour la santé humaine : zoonoses, épidémies, antibiorésistance, salubrité des aliments, etc.
3. Promouvoir l'utilisation judicieuse des médicaments et antibiotiques pour prévenir l'antibiorésistance.
4. Sensibiliser la population à la provenance des médicaments sur Internet et aux risques qui y sont associés.
5. Promouvoir le rôle des médecins vétérinaires en santé publique et l'impact de leurs actions sur la santé de la population.
6. Être un partenaire socialement responsable.

## 3. Assurer l'accessibilité aux soins vétérinaires et à la profession

1. Contribuer à éviter les bris de services sur le territoire québécois et assurer l'accessibilité des services vétérinaires.
2. Mettre en place les mesures requises afin de s'assurer que les membres respectent leurs obligations en matière de services d'urgence sur le territoire québécois.
3. Diminuer les barrières à la mobilité professionnelle et favoriser l'intégration professionnelle des médecins vétérinaires diplômés hors Québec.
4. Encadrer la pratique des membres dans le cadre du développement des pratiques à distance et être proactif en matière de TIC et de réseaux sociaux.
5. Assurer la reconnaissance des spécialités vétérinaires.
6. Accroître la présence vétérinaire dans les domaines de l'environnement, de la faune et de la santé publique.

## 4. Encadrer et soutenir l'exercice professionnel

1. Assurer la compétence des médecins vétérinaires.
2. Assurer l'indépendance professionnelle des médecins vétérinaires.
3. Soutenir une culture éthique chez les membres, les partenaires et les étudiants.
4. Réviser les normes d'exercice.
5. Réviser certains règlements régissant la profession.
6. Sensibiliser les membres à leurs devoirs et obligations afin de diminuer les plaintes logées par le public.
7. Soutenir les membres dans l'adoption des meilleures pratiques dans leur domaine.
8. Contribuer à la révision du programme de formation des TSA.



# Objectifs stratégiques

## 5. Accroître le rayonnement de la profession

1. Accroître la participation de l'Ordre dans les débats publics et se prononcer sur des enjeux qui préoccupent le public dans les domaines qui touchent la profession et exercer ainsi un rôle d'influence au sein de la société.
2. Être un partenaire actif et dynamique en matière de prévention des maladies de source animale, de qualité des viandes et des aliments de la ferme à la table, et d'intervention en cas d'épidémie ou d'éclosion de maladies de source animale.
3. Promouvoir le rôle et l'expertise des membres auprès du public et des instances gouvernementales (impact de leurs actions en santé publique et sur la santé de la population).
4. Faire de l'Ordre une référence incontournable en matière de santé et de bien-être animal dans le respect de son mandat et de sa mission.
5. Assurer la présence de l'Ordre sur les réseaux sociaux.

## 6. Développer l'expertise vétérinaire

1. Maintenir et développer les connaissances et les compétences des médecins vétérinaires afin d'assurer l'exercice d'une médecine vétérinaire de calibre mondial et de répondre aux normes de pratique évolutives.
2. Soutenir les nouveaux diplômés et les membres dans leur pratique.
3. Développer les spécialités vétérinaires et assurer leur reconnaissance.
4. Développer des mécanismes de consultation des membres sur les grands enjeux.
5. S'assurer que la modernisation des lois professionnelles garantisse la protection du public.

## 7. Maintenir la gestion optimale et efficiente de l'Ordre

1. Développer la deuxième phase d'implantation des meilleures pratiques en matière de gouvernance dans les OBNL.
2. Optimiser la gestion des opérations.
3. Améliorer la gestion du Bureau du syndic.
4. Maintenir la qualité du service à la clientèle actuellement dispensé par tous les services.
5. Maintenir la saine gestion de l'Ordre.
6. Maintenir la santé financière de l'Ordre.

# Plan d'action

Axe stratégique	Objectif stratégique	Actions	Responsables
<b>1. Assurer la santé et le bien-être des animaux</b>	1.1 Contre la vente, l'importation et l'utilisation illégale de médicaments vétérinaires.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser la population à la provenance des médicaments sur Internet et aux risques qui y sont associés.</li> <li>Sensibiliser les élus à l'importation de médicaments vétérinaires et ses conséquences sur la santé des animaux et du public.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité des médicaments</li> <li>Présidence</li> <li>Direction générale</li> <li>Service des communications</li> </ul>
	1.2 Maintenir sa position de leader en matière de bien-être animal.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Adopter des positions et des exigences pour le bien-être animal dans les domaines aviaire, porcin, bovin, ovin. Analyser les modes d'élevage des veaux, truies, pondeuses, et bovins, de même que le transport des volailles (température, durée, protection contre les intempéries).</li> <li>Terminer la révision de toutes les positions en matière de bien-être animal.</li> <li>Mieux outiller les membres lors de l'adoption de positions en matière de bien-être animal.</li> <li>Sensibiliser le gouvernement à l'égard du transport des animaux sur de grandes distances, méthode d'abattage rituel : exiger l'insensibilisation des animaux avant la saignée comme les autres pays qui ont la certification halal avec insensibilisation préalable.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité BEA</li> <li>CA</li> <li>Présidence</li> </ul>
	1.3 Être un promoteur et un leader en matière d'identification permanente des animaux.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Faire une première analyse du dossier.</li> <li>Étudier la possibilité de créer un registre national.</li> <li>Sensibiliser le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.</li> <li>Rédiger des articles pour le public.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CA</li> <li>Groupe de travail</li> </ul>
	1.4 Protéger le public contre la pratique illégale de la médecine vétérinaire.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Adopter des directives claires pour l'écornage avec anesthésie locale, implantation d'embryons avec des tiges souples, etc.</li> <li>Surveiller les actes posés en animalerie par du personnel non autorisé (dentisterie, micropuçage).</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CA</li> <li>Bureau du syndic</li> <li>Comité d'inspection professionnelle</li> </ul>
	1.5 Améliorer la surveillance dans les parcs et zoos qui nécessitent la signature d'un médecin vétérinaire pour leur permis du gouvernement.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Analyser la délégation d'actes dans les zoos et pour les animaux de la faune et l'utilisation de médicaments sous prescription.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service de l'encadrement professionnel</li> </ul>



# Plan d'action

Axe stratégique	Objectif stratégique	Actions	Responsables
	1.6 S'assurer que la modernisation des lois professionnelles permette d'accroître la protection des animaux et du public.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la vigilance dans le dossier de la modernisation de la <i>Loi sur les agronomes</i>.</li> <li>Moderniser la <i>Loi sur les médecins vétérinaires</i>.</li> <li>Analyser et commenter le <i>Règlement sur les animaux de la faune</i>.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présidence</li> <li>Direction générale</li> <li>Comité de la <i>Loi sur les médecins vétérinaires</i></li> <li>CA</li> </ul>
<b>2. Veiller à la santé publique</b>	2.1 Être un partenaire actif et dynamique en matière de prévention des maladies de source animale, de qualité des viandes et des aliments de la ferme à la table, et d'intervention en cas d'épidémie ou d'éclosion de maladies de source animale.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Rédiger des articles.</li> <li>Diffuser les articles.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des communications</li> <li>Direction générale</li> </ul>
	2.2 Informer le public sur différents risques pour la santé humaine : zoonoses, épidémies, antibiorésistance, salubrité des aliments, etc.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Rédiger des articles et concevoir des dépliants et affiches.</li> <li>Diffuser les informations dans différents médias incluant le site Internet, les réseaux sociaux, les journaux et dans les établissements vétérinaires.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des communications</li> <li>Direction générale</li> </ul>
	2.3 Promouvoir l'utilisation judicieuse des médicaments et antibiotiques pour prévenir l'antibiorésistance.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Diffuser les informations dans différents médias incluant le site Internet, les réseaux sociaux, les journaux et dans les établissements vétérinaires.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des communications</li> <li>Direction générale</li> </ul>
	2.4 Sensibiliser la population à la provenance des médicaments sur Internet et aux risques qui y sont associés.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Rédiger des articles et concevoir des dépliants et affiches.</li> <li>Diffuser les informations dans différents médias incluant le site Internet, les réseaux sociaux, les journaux et dans les établissements vétérinaires.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction générale</li> <li>Présidence</li> <li>Service des communications</li> </ul>
	2.5 Promouvoir le rôle des médecins vétérinaires en santé publique et l'impact de leurs actions sur la santé de la population.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Rédiger des articles et concevoir des dépliants et affiches.</li> <li>Diffuser les informations dans différents médias incluant le site Internet, les réseaux sociaux, les journaux et dans les établissements vétérinaires.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des communications</li> <li>Direction générale</li> </ul>
	2.6 Être un partenaire socialement responsable.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Participer à des groupes de travail et de réflexion et saisir les opportunités.</li> <li>Rédiger des articles traitant de l'environnement, du réchauffement climatique, de la biosécurité, de la résistance aux antibiotiques, des maladies et épidémies, de la biodiversité, etc.</li> <li>Diffuser les informations dans différents médias incluant le site Internet, les réseaux sociaux, les journaux et dans les établissements vétérinaires.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présidence</li> <li>Comité <i>Veterinarius+</i></li> <li>Service des communications</li> </ul>
<b>3. Assurer l'accessibilité aux soins vétérinaires et à la profession</b>	3.1 Contribuer à éviter les bris de services sur le territoire québécois et assurer l'accessibilité des services vétérinaires.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Analyser les effectifs vétérinaires et travailler en collaboration avec les associations vétérinaires et les décideurs pour planifier la relève et faciliter son intégration.</li> <li>Réviser les normes d'exercice.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présidence</li> <li>Associations vétérinaires</li> <li>Comité d'inspection professionnelle</li> </ul>

## Plan d'action

Axe stratégique	Objectif stratégique	Actions	Responsables
	3.2 Mettre en place les mesures requises afin de s'assurer que les membres respectent leurs obligations en matière de services d'urgence sur le territoire québécois.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Terminer la rédaction du guide sur les services d'urgence.</li> <li>2. Consulter les membres.</li> <li>3. Diffuser le guide et soutenir l'implantation des normes.</li> <li>4. Réviser les ententes.</li> <li>5. Inclure ce projet dans la déclaration annuelle des membres et informatiser sa gestion.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'encadrement professionnel</li> <li>• Direction générale</li> </ul>
	3.3 Diminuer les barrières à la mobilité professionnelle et favoriser l'intégration professionnelle des médecins vétérinaires diplômés hors Québec.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Terminer le développement du programme de reconnaissance des acquis pour les médecins vétérinaires formés hors Québec.</li> <li>2. Réviser le <i>Règlement sur les équivalences</i>.</li> <li>3. Développer des formations d'appoint en ligne et en présentiel.</li> <li>4. Développer des stages de perfectionnement.</li> <li>5. Négocier avec le BNE un assouplissement du mode de prestation des examens.</li> <li>6. Rédiger un guide d'accueil et de soutien pour les médecins vétérinaires formés hors Québec.</li> <li>7. Développer l'examen Lois et Règlements en ligne.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'admission</li> <li>• Direction générale</li> <li>• Service de la formation continue</li> </ul>
	3.4 Encadrer la pratique des membres dans le cadre du développement des pratiques à distance et être proactif en matière de TIC et de réseaux sociaux.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Terminer la rédaction du guide sur la télémédecine.</li> <li>2. Consulter les membres sur leurs besoins.</li> <li>3. Diffuser le guide et soutenir l'implantation des pratiques.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'encadrement professionnel</li> <li>• Direction générale</li> </ul>
	3.5 Assurer la reconnaissance des spécialités vétérinaires.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rédiger un mémoire pour permettre la reconnaissance de nouvelles spécialités vétérinaires.</li> <li>2. Présenter le mémoire à l'Office des professions du Québec.</li> <li>3. Poursuivre les démarches visant à permettre à l'Ordre de délivrer un permis spécial aux spécialistes formés hors Québec dont les compétences ont été reconnues par un ou des collègues américains de spécialité.</li> <li>4. Réviser le <i>Règlement sur les équivalences</i>.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'admission</li> <li>• Direction générale</li> <li>• Comité des spécialistes</li> </ul>
	3.6 Accroître la présence vétérinaire dans les domaines de l'environnement, de la faune et de la santé publique.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyser les effectifs et consulter les membres de ces domaines de pratique.</li> <li>2. Dresser un plan afin de sensibiliser les décideurs.</li> <li>3. Rencontrer les décideurs.</li> <li>4. Faire appliquer les lois et règlements qui régissent la profession vétérinaire.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidence</li> <li>• Direction générale</li> </ul>

# Plan d'action

Axe stratégique	Objectif stratégique	Actions	Responsables
<b>4. Encadrer et soutenir l'exercice professionnel</b>	4.1 Assurer la compétence des médecins vétérinaires.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réviser le programme et les modalités d'inspection professionnelle.</li> <li>2. Développer des formations d'appoint et des stages de perfectionnement.</li> <li>3. Développer un programme de surveillance pour les membres pratiquant dans les laboratoires.</li> <li>4. Réviser le programme de surveillance en santé publique.</li> <li>5. Implanter les meilleures pratiques en évaluation de la compétence chez les membres.</li> <li>6. Enrichir le guide sur la tenue de dossiers.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'encadrement professionnel</li> <li>• Comité d'inspection professionnelle</li> </ul>
	4.2 Assurer l'indépendance professionnelle des médecins vétérinaires.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire l'inventaire des pratiques commerciales et identifier les pratiques non souhaitables.</li> <li>2. Émettre et diffuser des lignes directrices.</li> <li>3. Réviser le <i>Code de déontologie des médecins vétérinaires</i>.</li> <li>4. Rencontrer les partenaires et leur remettre un guide et des directives.</li> <li>5. Publier les rencontres avec les partenaires.</li> <li>6. Rappeler les obligations et les devoirs des regroupements et bannières : responsabilité professionnelle des gestionnaires, indépendance professionnelle, protocole, choix des médicaments, rencontre forcée de représentants, protocole de traitement anesthésique, protocole chirurgical.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Comité conflits d'intérêts</li> <li>• CA</li> </ul>
	4.3 Soutenir une culture éthique chez les membres, les partenaires et les étudiants.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer un cours en ligne sur l'éthique et la déontologie et l'offrir gracieusement aux finissants et aux membres tout en le rendant obligatoire.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Comité conflits d'intérêts</li> </ul>
	4.4 Réviser les normes d'exercice.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encadrer l'exercice des membres en matière de thérapies complémentaires.</li> <li>2. Réviser les normes minimales d'exercice pour valider leur impact et leur résonance dans les régions.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Service de l'encadrement professionnel</li> <li>• Comité d'inspection professionnelle</li> </ul>
	4.5 Réviser certains règlements régissant la profession.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réviser le <i>Code de déontologie des médecins vétérinaires</i>.</li> <li>2. Réviser le <i>Règlement sur les équivalences</i>.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• CA</li> </ul>
	4.6 Sensibiliser les membres à leurs devoirs et obligations afin de diminuer les plaintes logées par le public.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre la rédaction d'articles de sensibilisation.</li> <li>2. Enrichir la Foire aux questions sur le site Internet.</li> <li>3. Offrir un soutien juridique professionnel aux membres lors de questionnement sur la pratique professionnelle.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'encadrement professionnel</li> <li>• Bureau du syndic</li> <li>• Service de l'admission</li> </ul>

## Plan d'action

Axe stratégique	Objectif stratégique	Actions	Responsables
	4.7 Soutenir les membres dans l'adoption des meilleures pratiques dans leur domaine.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer des forums de discussion (nutrition, environnement, biodiversité, etc.).</li> <li>2. Promouvoir auprès des membres les outils conçus par l'Ordre afin de les soutenir dans leur rôle professionnel (manuel des employés, contrats, descriptions de tâches, fiscalité, fusion, etc.).</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service des communications</li> <li>• Direction générale</li> </ul>
	4.8 Contribuer à la révision du programme de formation des TSA.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contacter le ministère et les institutions pour signifier le besoin et l'intérêt.</li> <li>2. Identifier les personnes responsables.</li> <li>3. Réaliser un sondage auprès des membres.</li> <li>4. Dresser la liste des sujets et matières méritant une mise à jour.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Comité de la formation en médecine vétérinaire</li> </ul>
<b>5. Accroître le rayonnement de la profession</b>	5.1 Accroître la participation de l'Ordre dans les débats publics et se prononcer sur des enjeux qui préoccupent le public dans les domaines qui touchent la profession et exercer ainsi un rôle d'influence au sein de la société.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accroître l'engagement et la participation de l'Ordre dans les enjeux sociétaux dans l'intérêt du public et se prononcer sur des enjeux qui préoccupent le public dans les domaines qui touchent la profession et exercer ainsi un rôle d'influence au sein de la société.</li> <li>2. Prendre position dans tous les dossiers relatifs au bien-être animal.</li> <li>3. Créer un comité d'experts pour répondre aux questions spécifiques des médias et former les membres de ce comité.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidence</li> </ul>
	5.2 Être un partenaire actif et dynamique en matière de prévention des maladies de source animale, de qualité des viandes et des aliments de la ferme à la table, et d'intervention en cas d'épidémie ou d'éclosion de maladies de source animale.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir le rôle et l'expertise des membres auprès du public et des élus (impact de leurs actions en santé publique et sur la santé de la population).</li> <li>2. Enrichir le site Internet et mesurer sa fréquentation.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidence</li> <li>• Service des communications</li> </ul>
	5.3 Promouvoir le rôle et l'expertise des membres auprès du public et des instances gouvernementales (impact de leurs actions en santé publique et sur la santé de la population).	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rédiger des articles et les diffuser sur le site Internet, les réseaux sociaux, dans les journaux.</li> <li>2. Assurer une présence politique constante.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidence</li> </ul>
	5.4 Faire de l'Ordre une référence incontournable en matière de santé et de bien-être animal dans le respect de son mandat et de sa mission.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Concevoir une campagne d'information du public en santé et bien-être animal : adoption d'un animal à Noël, vaccination, vermifuge, stérilisation, tiques, puces, animaux de consommation, formation des médecins vétérinaires, salubrité des aliments, composition des coûts vétérinaires, différence entre un généraliste et un spécialiste, etc.</li> <li>2. Accroître la connaissance des ressources que contient le site Internet de l'Ordre pour les membres et pour le public.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Service des communications</li> </ul>

# Plan d'action

Axe stratégique	Objectif stratégique	Actions	Responsables
	5.5 Assurer la présence de l'Ordre sur les réseaux sociaux.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire une analyse complète des impacts et des exigences des réseaux sociaux et en choisir un ou deux.</li> <li>2. Dresser un plan de communication.</li> <li>3. Concevoir du matériel.</li> <li>4. Enrichir les réseaux sociaux et assurer la gestion des communautés et des informations.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service des communications</li> </ul>
<b>6. Développer l'expertise vétérinaire</b>	6.1 Maintenir et développer les connaissances et les compétences des médecins vétérinaires afin d'assurer l'exercice d'une médecine vétérinaire de calibre mondial et de répondre aux normes de pratique évolutives.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enrichir le programme du congrès dans le domaine des équins, de la santé publique, des animaux de laboratoire, des grands animaux.</li> <li>2. Poursuivre le plan de développement de la FC.</li> <li>3. Dresser des rapports de FC et faire le suivi annuellement.</li> <li>4. Rendre les programmes de formation en thérapies complémentaires accessibles.</li> <li>5. Enrichir le contenu de la revue <i>Le Veterinarius</i> et moderniser sa mise en page.</li> <li>6. Réviser le mode d'accessibilité au bulletin électronique <i>Le Veterinarius Flash</i> pour les membres.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de la formation continue</li> <li>• Direction générale</li> <li>• Service des communications</li> <li>• Comité du <i>Veterinarius+</i></li> </ul>
	6.2 Soutenir les nouveaux diplômés et les membres dans leur pratique.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Outiller davantage les membres lors de prises de position comme la taille de queues et d'oreilles et être plus stratégique et rassembleur.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidence</li> <li>• Comité BEA</li> <li>• CA</li> </ul>
	6.3 Assurer la reconnaissance des spécialités vétérinaires.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre les démarches auprès de l'Office des professions et du gouvernement afin que les ordres puissent délivrer des permis spéciaux aux spécialistes.</li> <li>2. Rédiger un mémoire pour la reconnaissance des nouvelles spécialités et le déposer à l'Office des professions.</li> <li>3. Intégrer un cahier spécial sur les spécialités dans la revue <i>Le Veterinarius</i>.</li> <li>4. Réaliser un sondage pour valider l'intérêt des membres d'installer une affiche sur les spécialités dans leur établissement vétérinaire.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Service des communications</li> <li>• Comité des spécialistes</li> <li>• Service de l'admission</li> </ul>
	6.4 Développer des mécanismes de consultation des membres sur les grands enjeux.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser un sondage auprès des membres et choisir la plateforme de consultation.</li> <li>2. Annoncer le nouvel outil aux membres.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidence</li> <li>• Direction générale</li> </ul>
	6.5 S'assurer que la modernisation des lois professionnelles garantisse la protection du public.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Moderniser la <i>Loi sur les médecins vétérinaires</i>.</li> <li>2. Moderniser la <i>Loi sur les agronomes</i>.</li> <li>3. Moderniser les règlements touchant la santé animale.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidence</li> <li>• Direction générale</li> <li>• Comité de la <i>Loi sur les médecins vétérinaires</i></li> </ul>



## Plan d'action

Axe stratégique	Objectif stratégique	Actions	Responsables
<b>7. Maintenir la gestion optimale et efficiente de l'Ordre</b>	7.1 Développer la deuxième phase d'implantation des meilleures pratiques en matière de gouvernance dans les OBNL.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réviser les politiques de gouvernance adoptées en 2011 et s'assurer de leur respect.</li> <li>2. Développer un nouveau mode d'évaluation de la performance des administrateurs, du syndic et de la direction générale.</li> <li>3. Adopter un plan de relève.</li> <li>4. Poursuivre l'évaluation constante des risques.</li> <li>5. Développer un nouveau tableau de bord 2017-2020.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Comité de gouvernance</li> </ul>
	7.2 Optimiser la gestion des opérations.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Terminer l'implantation du module inspection professionnelle.</li> <li>2. Développer et implanter le module syndic.</li> <li>3. Développer et implanter le module exercice en société.</li> <li>4. Analyser les délais de production dans chacun des services.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Service de l'encadrement professionnel</li> <li>• Bureau du syndic</li> </ul>
	7.3 Améliorer la gestion du Bureau du syndic.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diminuer les délais de traitement des dossiers.</li> <li>2. Améliorer la reddition de comptes.</li> <li>3. Améliorer la gestion des opérations.</li> <li>4. Accroître le suivi et la communication du Bureau du syndic avec les plaignants.</li> <li>5. Diminuer les délais en matière de pratique illégale et d'enquête disciplinaire.</li> <li>6. Améliorer l'efficacité en matière de pratique illégale et d'enquête disciplinaire.</li> <li>7. S'assurer que le syndic est proactif dans les dossiers d'importance pour la profession.</li> <li>8. Analyser le rapport des activités du syndic mensuellement.</li> <li>9. Informatiser et automatiser les opérations.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau du syndic</li> <li>• Direction générale</li> <li>• CA</li> <li>• CE</li> </ul>
	7.4 Maintenir la qualité du service à la clientèle actuellement dispensé par tous les services.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Concevoir un nouveau tableau de bord de gestion, mesurer les indicateurs de performance, sonder les clientèles et mesurer périodiquement les résultats.</li> <li>2. Dresser un nouveau plan de formation des employés afin de maintenir et développer les compétences.</li> <li>3. Analyser la performance des services et employés et prendre les mesures qui s'imposent pour assurer l'atteinte des objectifs.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Tous les employés</li> <li>• CE</li> <li>• CA</li> </ul>



## Plan d'action

Axe stratégique	Objectif stratégique	Actions	Responsables
	7.5 Maintenir la saine gestion de l'Ordre.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Concevoir un nouveau tableau de bord de gestion, mesurer les indicateurs de performance et mesurer périodiquement les résultats.</li> <li>2. Dresser un nouveau plan de formation des employés afin de maintenir et développer les compétences.</li> <li>3. Analyser la performance des services et employés et prendre les mesures qui s'imposent pour assurer l'atteinte des objectifs.</li> <li>4. Évaluer périodiquement la structure organisationnelle.</li> <li>5. Poursuivre la démarche Employeur Remarquable et la démarche qualité du CIQ.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• CE</li> <li>• CA</li> </ul>
	7.6 Maintenir la santé financière de l'Ordre.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer le respect des budgets par chaque service.</li> <li>2. Planifier rigoureusement les dépenses.</li> <li>3. Identifier les sources d'économies possibles.</li> <li>4. Maintenir une réserve financière adéquate.</li> <li>5. Réviser le rapport annuel conformément aux nouvelles règles édictées par l'Office des professions.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Tous les employés</li> <li>• CE</li> <li>• CA</li> </ul>